



La gazette des Semeurs

12 décembre 2024 - IRA Metz



Jeudi 12 décembre 2024, avec Fabien, nous avons été invité par la préfecture de Moselle pour semer ensemble quelques graines de laïcité.

À Metz, nous avons été accueillis dans les locaux de l'Institut régional de l'administration (IRA), organisateur de l'événement.

Dans son discours d'accueil, Monsieur le préfet de Moselle, Laurent Touvet, nous a plongé dans l'univers d'une laïcité bien singulière quand celle-ci est appliquée sur les territoires alsacien et mosellan.



Pour bien comprendre, situons cette histoire locale au cœur de la grande histoire nationale et même internationale dans le tableau qui suit.



Histoire de la Laïcité en Alsace-Moselle	
1801 Concordat (1802-1905)	Napoléon Bonaparte, 1 ^{er} Consul, signe un traité avec le Pape Pie VII
	L'État français reconnaît et finance une partie de l'organisation du culte catholique (notamment le financement des lieux de cultes qui sont sa propriété)
	Les représentants de cet ordre religieux sont alors salariés par l'État sur le sol français, encadrés par le ministère du culte.
Guerre France-Prusse (1870-1871) 10 mai 1871 : Traité de Francfort	Annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Empire allemand
1905	Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État . https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006085397
	Cette loi ne s'applique pas aux territoires annexés
	✂ Weil, P. (2007) . Introduction. La loi de 1905 et son application depuis un siècle. Dans Weil, P. (dir.), Politiques de la laïcité au XXe siècle. (p. 9 -43). Presses Universitaires de France. https://doi.org/10.3917/puf.weil.2007.01.0009 .
De l'armistice au traité de Versailles (1918-1920)	La Moselle est sous occupation française
Traité de Versailles (10 janvier 1920)	Rattachement de l'Alsace et de la Moselle à la France
	Maintien du Concordat dans ces deux territoires
1940-1945	Annexion de l'Alsace-Moselle au III ^{ème} Reich allemand
De 1945 à aujourd'hui	La Moselle (comme l'Alsace) redevient français Le Concordat de 1801 y est maintenu



Bien qu'enseignée et apprise à l'école, cette notion de Concordat n'avait encore jamais fait sens pour moi qui vit au-delà des « frontières » mosellanes.

Médusée, j'ai donc pris conscience de cette particularité locale :

Monsieur le préfet a pour mission de nommer les **ministres des cultes**, alors salariés par l'État, dans le cadre du ministère de l'intérieur.

C'est donc au nom du **Concordat** qu'un préfet de la **République laïque** explique participer officiellement à des cérémoniels religieux dans son département.

Cet usage d'exception semble, dans le discours de Monsieur Laurent Touvet (préfet de Moselle), confirmer la règle nationale du principe de laïcité.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-pourquoi-du-comment-histoire/pourquoi-les-lois-laiques-ne-sont-elles-pas-appliquees-en-alsace-moselle-6382069>

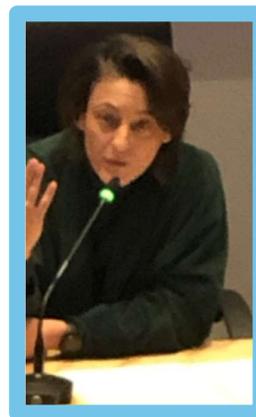
Tronchet, G. (2007). 2. Le cabinet Rouvier et l'administration préfectorale dans la crise des Inventaires (janvier-mars 1906) Dans Weil, P. (dir.), *Politiques de la laïcité au XXe siècle.* (p. 77 -97). Presses Universitaires de France.

<https://doi.org/10.3917/puf.weil.2007.01.0077>.



Pourtant ce principe d'exception semble controversé en terre mosellane. L'association locale de la **Libre pensée** dénonce cette manière de faire et lutte contre le soutien des municipalités aux manifestations religieuses ainsi que leur participation au financement de construction des lieux de cultes.

J'ai donc saisi ce contexte paradoxal dans lequel s'organise la promotion des valeurs de la République et de la laïcité en Moselle.



En effet, Madame Hélène Lesourd, directrice de cabinet de Madame Hélène Boulanger, présidente de l'université de Lorraine, assise à la tribune aux côtés du préfet, nous a présenté le dispositif laïcité à l'université : **Laïcité - Égalité, diversité inclusion** ».

<https://www.univ-lorraine.fr/egalite-diversite-inclusion/laicite/>

Dans ce contexte de Concordat, l'enseignement supérieur régional revendique sa « *lutte contre toutes les formes de discriminations religieuses* » et son action « *pour garantir le respect des principes de laïcité dans tout l'établissement* ».

Après cette présentation officielle, institutionnellement et localement située, la matinée proposait de participer à différents ateliers qui ont ouvert leurs portes aux participants.



Chez les **Semeurs** :

Après une introduction historiquement documentée sur le contexte de la loi de 1905 (« la guerre des 2 Frances »), Fabien nous a proposé un atelier débat, solidement adossé à des extraits finement choisis du film réalisé par François Hanss en 2005 : **La séparation**.



Élégamment mené, ce débat a révélé diverses pistes de réflexion pour lesquelles je **sème** quelques graines bibliographiques qui je l'espère vous offriront d'élargir vos perspectives.



Maurice Allard (1860-1942) incarné à l'écran par Pierre Santini, député SFIO défend énergiquement une séparation radicale de l'Église et de l'État. Il va jusqu'à la revendication de l'abandon des lieux de cultes au clergé pour un désengagement total de la République quant à leur financement. Il réclame aussi l'interdiction de la tenue ecclésiastique.

Schwartz, R. (2007).

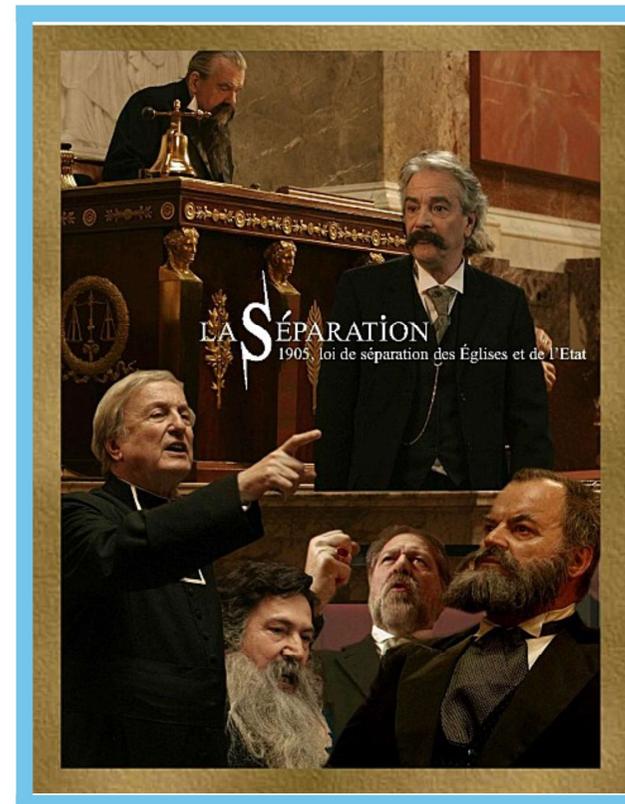
5. La jurisprudence de la loi de 1905.

Dans Weil, P. (dir.),

Politiques de la laïcité au XXe siècle. (p. 145 -180).

Presses Universitaires de France.

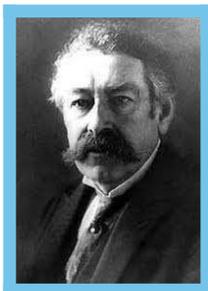
<https://doi.org/10.3917/puf.weil.2007.01.0145>.



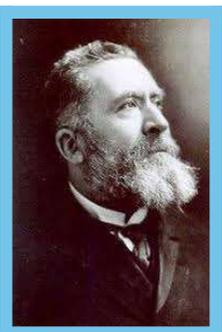


Dans la peau d'**Aristide Briand** (1862-1932), Pierre Arditi porte le projet de loi à l'Assemblée nationale, méthodiquement, tel un stratège.

Maître de ses émotions, il convainc progressivement son auditoire par des arguments rationnels, dans une attitude calme et déterminée. Député, ministre et président de Conseil de la III^{ème} République, rompu à la joute de l'arène politique, il met à profit les talents d'orateur de l'avocat qu'il fût.



Toutefois, malgré sa stature d'homme politique brillant il ne parvient pas à rassembler ses pairs autour d'un projet porteur des valeurs de la République, au-delà des divergences politiques.



La mission de rassemblement sera donc remplie par **Jean-Jaurès** (1859-1914) dont l'interprétation de Jean-Claude Drouot nous offre une scène forte en émotion.

Par son célèbre discours, cet illustre républicain de centre-gauche déploie sa rhétorique et met à l'épreuve sa formation de philosophe pour transcender la dispute.

Il déroule peu à peu le fil du rassemblement en opérant un retour aux fondements de la République. Il tire sur la corde sensible de son auditoire. Il en appelle à la mémoire collective d'une nation.

Il invoque les articles organiques de la loi en débat comme la prolongation de la Révolution. La quête du droit à la citoyenneté fait alors ciment entre les hommes telle un modèle d'unification qui dépasse les querelles d'ici et maintenant dans l'objectif que la majorité des députés ne votent que comme un seul homme autour d'un projet porteur d'avenir.

Il en appelle au corps social qui, dans le contexte scientifique contemporain, suscite le dépassement des croyances religieuses en privilégiant la progression des droits civiques de tous contre les privilèges de quelques-uns.

Jean Jaurès mise sur une valeur universelle qu'il juge fertile pour le déploiement d'un « *modèle de justice* »¹ pour une « *cité civique* »² en quête de l'intérêt général, au profit de la **chose publique-Res Publica**.

Cet atelier débat, fort de l'engagement de tous les participants, a révélé des interactions riches et respectueuses des points de vue de chacune des parties.

Il nous a permis, **Semeurs** que nous sommes, de mettre en acte le modèle de tolérance que nous portons, où chacun des acteurs est attentif à identifier les discriminations en présence.

Nous, **Semeurs de tolérance**, professionnels de l'ingénierie sociale, nous avons réalisé ce 12 décembre 2024, notre travail de médiation entre théorie et acteurs de terrain.

Nous poursuivrons notre essaimage en laissant derrière nous des usages sociaux au service des intérêts particuliers pour nous réinventer collectivement.

¹ BOLTANSKI, L, *L'Amour et la Justice comme compétences Trois essais de sociologie de l'action*. (1990). p.384.

² BOLTANSKI, L, & THÉVENOT, L (2022). *De la justification Les économies de la grandeur*. Gallimard.



Avec Fabien, nous espérons que cette petite chronique sur la journée du 12 décembre vous aura non seulement rafraîchi la mémoire mais aussi qu'elle aura stimulé votre curiosité.

Si tel est le cas vous trouverez en annexe un dossier spécialement préparé pour amorcer chez vous ce nécessaire va et vient entre théorie et pratique sans lequel la pensée ne peut émerger dans sa complexité.

Dans un monde complexe l'ingénierie sociale assure une fonction médiatrice entre ceux qui pensent et ceux qui font, dichotomie propre à notre société, pour semer les graines qui lui sont nécessaires pour se réinventer.

C'est d'ailleurs dans cette même optique que Monsieur **Jean Baubérot-Vincent** est venu jusqu'à nous pour partager sa connaissance tout comme son expérience sur la laïcité et nous souhaitons, pour cela, le remercier.

Nous remercions également tous les participants à cette journée et plus particulièrement ceux qui ont choisi de participer à l'atelier débat des Semeurs, animé par Fabien, sans qui les pistes de réflexion que vous trouverez dans ce **Dossier semeurs : laïcité - complexité** n'auraient pas été possible.

Aurélie, Semeuse.

Contact & informations :

Semeur de Tolérance

<https://semeurdetolerance.org/>

Fabien Chambrion 06-15-93-48-39
Aurélie Forest

fabien@semeurdetolerance.org
aurelie@semeurdetolerance.org